

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 21 mars 2016

L'an deux mil seize et le 21 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 mars 2016.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents : MM. BAUJARD Roland – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril – SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.**

**Absente démissionnaire : Mme CHUZEVILLE Nathalie**

**Absent excusé : M. DENUËLLE Sixte**

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### **Décisions du maire prises par délégation :**

Achat de mâts et de drapeaux.

### **ASSAINISSEMENT**

#### ➤ **Compte Administratif 2015**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2015, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	79 928.65 €	79 928.65 €	73 465.81 €	73 465.81 €
Réalisé	17 163.25 €	79 540.39 €	10 245.47 €	10 811.70 €
Résultat 2015	/	62 377.14 €	/	566.23 €
Résultat 2014	/	<b>325.16 €</b>	<b>63 125.81€</b>	/
<b>Résultat de clôture 2015</b>	/	<b>62 377.14 €</b>	<b>62 559 58 €</b>	/

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2015.

### **Approbation du compte de gestion 2015**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 assainissement tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 62 377.14 €

**Résultat à affecter :** +62 377.14 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement - 62 559.58 €

**Besoin de financement** - 62 559.58 €

➤ **Budget Primitif**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des conseillers le projet de Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Exploitation :** 17 800.00 €

**Investissement :** 10 873.38 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2016.**

**COMMUNE**

➤ **Compte Administratif 2015**

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2014, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	307 345.04 €	307 345.04 €	216 921.00 €	319 177.54 €
Réalisé	235 612.95 €	243 067.81 €	161 296.90 €	67 668.47€
Résultat 2015	/	7454.86 €	87 914.83 €	
Résultat 2014	/	75 018.04 €	/	164 642.17 €
<b>Résultat de clôture 2015</b>	/	<b>82 472.90 €</b>	/	<b>76 727.34 €</b>

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent pour la section d'investissement à **43 000.00 €** en dépenses. Ces sommes seront reportées sur le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2015.

➤ **Approbation du compte de gestion 2015**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015 ;

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 communal tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Résultat de l'exercice	+7 454.86 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+7 454.86 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	- 87 914.83 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-43 000.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-130 914.83 € €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>7 454.86 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>7 454.86 €</b>

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 et propose d'augmenter de 1% pour anticiper par rapport à la baisse des dotations de l'Etat.

Les Conseillers, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation	<b>14.15 %</b> soit un produit de	<b>46 157 €</b>
- taxe foncière bâti	<b>17.58 %</b> soit un produit de	<b>36 039 €</b>
- taxe foncière non bâti	<b>20.24 %</b> soit un produit de	<b>19 289 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>101 485 €</b>

➤ **Subventions 2016**

Les demandes de subventions 2016 sont énumérées.

Monsieur le Maire propose l'affectation aux différentes structures suivantes :

Association « par le monde » : 200 €

Collège de Villié-Morgon : 150 €

BTP CFA Ain : 30 €

MFR Villié-Morgon : 30 €

MFR Etang sur Arroux : 15 €

MFR Charentay : 30 €

FNACA : 50€

**Ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget communal 2016.**

## Questions diverses

- Le référent ambroisie est Daniel Forest.
- Commission environnement CCSB : une charte de fauchage sera mise en place : un passage sécurité au printemps (à plat), pas de taille de haies entre le 31/ 03 et fin septembre.
- Des mousses ont été livrés : diminution de moitié du débit d'eau.
- Des aides sont prévues pour la plantation de haies bocagères.
- Commission fleurissement : prévoir de nettoyer le mur de soutènement de l'école ainsi que la couverture du muret de la poste.
- Visite voies communales avec Jean-Claude Bénas de la CCSB, le crédit voirie est de 54 000 € : travaux prévus à Vareilles, Faudon, Micholons, Molière et la Lielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 4 avril 2016 à 20 h 30**